

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 27 mars 2013 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryline BOIVIN, Maire.

Étaient présents : Maryline BOIVIN, Jean-Jacques JUTEAU, Pascal CHEVROLLIER, Hélène VALLET-DELESTRE, Gilles CAUBEL, Nicolas LEGUET, Valérie RENOUL

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Michel BERTIN.

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2012

Les comptes de gestion et administratif 2012 du budget assainissement sont approuvés à l'unanimité avec un excédent d'investissement de 1 024,45 € et un excédent d'exploitation de 11 466,46 € soit un excédent de clôture de 12 490,91 €. Les restes à réaliser s'élèvent en dépense à 2 057,12 € correspondant à l'étude d'incidence pour la station réalisée par Hydratop.

Affectation des résultats de l'exercice 2012

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2013 les résultats du compte administratif 2012 suivants : affectation en réserves de 1 032,67 € et affectation en report d'exploitation de 10 433,79 €.

Mission complémentaire pour une étude Loi sur l'Eau

La commune étant maître d'ouvrage de deux stations (le bourg et le camping) avec le même milieu récepteur, la notice d'incidence ne suffit pas. Une étude Loi sur l'Eau est nécessaire. Le conseil municipal accepte le devis du bureau d'études Hydratop (Ecuillé) pour un complément de dossier d'un montant de 478,40 € TTC.

Vote du budget primitif 2013

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2013 de l'assainissement à l'unanimité avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 224 600,00 € (réalisation des travaux de la station) et en section d'exploitation à la somme de 20 433,79 €.

- BUDGET COMMUNAL

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2012

Les comptes de gestion et administratif 2012 du budget communal sont approuvés à l'unanimité avec un déficit d'investissement de 51 777,19 € et un excédent de fonctionnement de 124 538,25 € soit un excédent de clôture de 72 761,06 €. Les restes à réaliser s'élèvent en dépense à 52 659,22 € correspondant principalement aux travaux de restauration du porche et vitraux de l'église et en recette à 32 647 € de subvention à percevoir pour ces travaux.

Affectation des résultats de l'exercice 2012

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2013 les résultats du compte administratif 2012 suivants : affectation en réserves de 71 789,41 € et affectation en report de fonctionnement de 52 748,84 €.

Attribution des subventions aux associations - année 2013

Le conseil municipal alloue aux associations communales des subventions pour un montant de 910 € réparti comme suit : Amicale de La Jaille-Yvon et Montguillon 160 €, Les Amis du Patrimoine 200 €, Comité des Fêtes 250 €, Les Gardons de la Jaille 150 €, Groupement de défense des cultures 150 €.

Subventions versées aux associations extérieures à la commune – montant de 540 € : ADMR Le Lion d'Angers 200 €, ADMR Soins à domicile « Entre Loir et Mayenne » 100 €, AIDES Segré 50 €, Amicale des sapeurs pompiers – St Martin du Bois 30 €, ENVOL Segré 60 €, JSP Les Lions Sceaux (jeunes sapeurs pompiers) 30 €, Souvenir français Le Lion d'Angers 30 €, USJA Basket Saint Martin du Bois 40 €.

Les délibérations peuvent être consultées dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

Attribution d'une avance remboursable au budget du CCAS

Le conseil municipal octroie au budget du CCAS une avance de 1 200 € qui sera remboursée au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2014. Cette avance permet l'équilibre du budget du CCAS qui prévoit la réalisation de travaux dans un logement lui appartenant pour un montant estimé au BP2013 à 5 800 €.

Accueil de loisirs "Vacances Actives" - Bilan de l'activité 2012 : Attribution du solde de la subvention et détermination du coût journée/enfant demandé aux communes partenaires

L'accueil de loisirs "Vacances Actives" (6-17 ans), géré par Anjou Sport Nature, a généré 1 965 journées/enfant dont 1 530 de la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers. Le compte de résultat arrêté par le gestionnaire présente des charges à hauteur de 86 384,93 €. La subvention maximale de 36 866,49 € ne permet pas d'équilibrer cette action.

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 3 681,83 € à Anjou Sport Nature, soit un financement total de "Vacances Actives" 2012 de 40 548,32 €. Un acompte de 9 500 € a été versé en 2012. Le solde sera échelonné en fonction des prestations de la CAF, de la MSA et des participations des communes partenaires.

La participation de chaque commune partenaire de l'accueil de loisirs "Vacances Actives" est fixée à 9,71 € la journée/enfant pour l'activité 2012.

Achat d'un kiosque pour mise en place d'un snack en bord de rivière

Le conseil municipal décide l'achat d'un kiosque d'occasion pour un coût de 2 150,00 € TTC afin d'améliorer l'attractivité du bord de rivière. Il sera installé près des tables de pique-nique situées sur le point de vue afin de proposer aux utilisateurs du halage des repas et boissons le week-end.

Travaux de renforcement de la Basse Tension sur P10 Martine par le SIEMML : prise en charge du génie télécom dans l'impasse du Rocher et le chemin de la Haute Vallée

Le conseil municipal décide la réalisation de l'effacement du réseau Télécom dans le cadre des travaux de renforcement du Poste n°10 Martine dans l'impasse du Rocher et le chemin de la Haute Vallée réalisés par le SIEMML. Le coût s'élève à 7 410,29 € TTC.

Vote du taux des trois taxes directes locales

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux des trois taxes de 1 % uniformément. Le produit fiscal attendu est de 101 884 €. Taux 2013 : taxe d'habitation : 11,85 %, taxe foncière – bâti : 19,56 %, taxe foncière - non bâti : 34,95 %.

Vote du budget primitif 2013

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2013 de la commune à l'unanimité avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 170 800,80 € et en section de fonctionnement à la somme de 309 859,70 €.

- RENOUELEMENT D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL EN CUI-CAE

Le conseil municipal décide le renouvellement de l'emploi d'agent d'entretien de l'espace rural en contrat CUI-CAE à compter du 30 mai 2013 pour une durée de 12 mois à raison de 22 heures hebdomadaires. Ce renouvellement se fera par périodes de 6 mois.

- ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil municipal élit M. Jean-Jacques JUTEAU membre du conseil d'administration du CCAS en remplacement de M. Michel BERTIN.

- ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIAEP DE BIERNÉ

Le conseil municipal élit M. Jean-Jacques JUTEAU délégué titulaire au SIAEP de Bierné en remplacement de M. Michel BERTIN.

- ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT DU BASSIN DE L'LOUDON SUD

Le conseil municipal élit M. Pascal CHEVROLLIER délégué titulaire au SBOS en remplacement de M. Michel BERTIN.

- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DU LION D'ANGERS : RÉVISION STATUTAIRE – INTÉGRATION DE NOUVELLES VOIRIES DANS LES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le conseil municipal approuve l'intégration des voiries communales proposées par les communes de Brain-sur-Longuenée, Sceaux d'Anjou, Le Lion d'Angers, Gené et Vern d'Anjou.

- CRÉATION D'UN ESPACE CINÉRAIRE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL ET FIXATION DU TARIF DES CONCESSIONS DE CAVURNES

Le conseil municipal décide la création d'allées destinées à recevoir des cavurnes (cases enterrées au sol dans lesquelles sont déposées les urnes contenant les cendres des défunts) dans le cimetière communal et fixe le tarif des concessions pour cavurnes à 70 € : concession de 30 ans renouvelable.

- ACHAT D'UN CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE POUR TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Le conseil municipal retient l'offre de CDC Fast pour un certificat Téléprocédures d'un coût de 104,05 € TTC par an pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

- INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE : ANNÉE 2013

Le conseil municipal alloue à M. Albert HERBERT, gardien de l'église, une indemnité de 380 € pour l'année 2013.

- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU BÂTIMENT DU PORT RIBOUET À ANJOU SPORT NATURE POUR STOCKAGE DE VÉLOS

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec l'association Anjou Sport Nature une convention de mise à disposition à titre gracieux pour la saison touristique 2013 du bâtiment sis parcelle B377, route de la Mayenne, afin d'y stocker des vélos qui seront mis en location par l'association.

A La Jaille-Yvon, le 4 avril 2013

Le Maire,

Maryline BOIVIN

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA JAILLE-YVON" at the top and "Maine et Loire" at the bottom, with a central emblem.